



Écoles, Collèges, Lycées à « Identité Remarquable »

1.1 Qu'est-ce que la Cité Éducative ?

« La Cité Éducative organise l'alliance républicaine de **tous les adultes** prêts à contribuer **ensemble** à l'éducation des enfants et des jeunes, à **tous les âges** et durant **tous les temps de vie**, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le **continuum** nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité Éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

➤ LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITES EDUCATIVES

La Cité Éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducatrice à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents.

Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- conforter le rôle de l'école, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- promouvoir la continuité éducative, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- ouvrir le champ des possibles, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

1.2 - La Cité Éducative à Roubaix

A Roubaix, la Cité Éducative regroupe deux secteurs :

- le secteur Nord, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville,
- le secteur Sud, pour les quartiers Centre sud, Est et Sud.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, trois objectifs ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs éducatifs** : La Cité Éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre **tous** les acteurs éducatifs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.
- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité Éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducative (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

1.3 - L'appel à projet : Écoles, Collèges et Lycées à « Identité Remarquable »

➤ Objectifs

- Renforcer l'attractivité des établissements scolaires du service public roubaisien
- Valoriser l'appartenance à son école, son collège, son lycée
- Assurer le rayonnement de démarches culturelles, citoyennes, numériques à l'échelle des territoires REP+, incluant les structures du hors temps scolaire
- Développer les habitudes de fréquentations des structures culturelles au service de la réussite scolaire
- Renforcer le partenariat avec les structures d'éducation de tous horizons (culturelle, citoyenne, numérique, sportive, développement durable) autour du parcours scolaire

➤ Description et modalités de mise en œuvre

La Ville de Roubaix est riche de ses structures culturelles, environnementales, citoyennes ou sportives. Elles œuvrent à vos côtés dans le cadre des projets au sein de vos écoles et établissements scolaires au service de la réussite éducative de l'enfant/du jeune et de son ouverture culturelle.

La Cité éducative souhaite mettre en valeur ces dynamiques afin de renforcer l'attractivité des écoles et apporter son soutien à vos initiatives par le lancement d'un appel à projet qualifiant les écoles/collèges/lycées à identité dite « remarquable ».

1- Qu'est-ce qu'une école, un collège ou un lycée à identité remarquable ?

L'établissement à « identité remarquable » est un établissement qui rayonne à l'échelle de la ville pour les projets qu'il met en œuvre, pour la qualité et la solidité des partenariats avec les structures culturelles au sens large. Ces projets peuvent concerner les domaines suivants : art et culture, sport, numérique, développement durable, engagement citoyen... Cette identité est portée par une valeur transversale qui anime non seulement les actions menées mais également le projet de l'école, les liens entre enfants, entre éducateurs, entre enfants et leurs parents. Elle se décline au travers de projets et partenariats pluridisciplinaires en cohérence avec le projet d'école/d'établissement. Dans la mesure du possible, la Cité éducative propose de partager la valeur "bien vivre ensemble" comme valeur commune.

2- Comment être labellisé école, collège ou lycée à identité remarquable ?

A partir d'un état des lieux des projets et dynamiques partenariales existantes, l'école ou l'établissement choisit une valeur qui fédère les élèves. **L'objectif in fine étant de renforcer le vivre ensemble, la valeur devra être choisie parmi le socle des valeurs républicaines.** Afin de répondre le mieux au développement et à l'appropriation de cette valeur par les élèves, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose les projets et partenariats pour y répondre et pour lesquels la cité éducative peut créer un « effet levier » à la fois en termes de financement et de valorisation. Pour ce faire, le directeur d'école ou le chef d'établissement remplit le formulaire ci-après.

3- Qu'apporte cet appel à projet ?

- L'opportunité de renforcer la dynamique partenariale et les projets par un accompagnement et une identification des ressources existantes (cf. Point 4)
- La valorisation des projets menés par votre école /établissement et le renforcement de son attractivité
- La plus-value de fédérer les élèves autour d'une valeur forte qui marque l'identité de leur école/établissement
- Le soutien financier complémentaire aux initiatives déjà mises en place dans le cadre de l'espace ressources enseignants pour le 1^{er} degré ou les autres financements des collectivités de rattachement pour le 2nd degré ou autres financeurs

4- L'école/l'établissement souhaite être accompagné(e) dans la démarche ?

L'objectif de cet appel à projet est de renforcer l'attractivité des écoles/établissements en évitant de les mettre en concurrence.

Il s'agira également d'encourager les écoles et établissements à s'inscrire dans cette dynamique par un accompagnement vers les ressources en fonction des besoins.

L'équipe du service réussite éducative au travers de l'animation des espaces ressources enseignants se met à votre disposition pour accompagner les écoles/établissements qui souhaitent entrer dans la démarche.

En savoir plus :

<https://www.ville-roubaix.fr/professionnels/enseignants/>

5- Les conditions :

L'école/l'établissement :

- affiche **une valeur remarquable** qu'elle souhaite mettre en avant
- présente **les projets existants** qui y contribuent
- identifie **les partenariats** et projets pour lesquels l'effet levier de la cité éducative est attendu
- s'engage à **valoriser la valeur remarquable retenue** en transmettant les informations nécessaires à l'équipe de la cité éducative

La démarche est construite en complémentarité du dispositif de soutien aux écoles porté par le service de réussite éducative de la ville de Roubaix par le biais des espaces ressources enseignants

<https://www.ville-roubaix.fr/professionnels/enseignants/>

Se reporter aux structures présentées via la portail cartographique de la Ville de Roubaix :

<https://carto.ville-roubaix.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=7195a0f190bd4758a0ded1a8c91d694a>

Les partenaires peuvent être des structures présentées dans le cadre de cet espace ressources enseignants co-construits avec les représentants de l'éducation nationale, les services municipaux et les structures associées.

Elle s'inscrit également dans le cadre des financements que vous pouvez par ailleurs solliciter.

➤ **Attendus**

Le projet devra décrire comment il participe à renforcer l'attractivité de l'école/établissement et préciser les modalités d'association des différents acteurs dans la mesure du possibles sur la période du programme cité éducative (2020-2022).

A cette étape, le projet peut être présenté sur 1 an et ajusté annuellement.

Il explicitera le choix de « la valeur remarquable retenue »

La demande de subvention devra être accompagnée des devis correspondant aux dépenses du projet ou des projets pour lesquels l'effet levier de la cité éducative est attendu.

Mode d'emploi à l'attention des établissements

➤ Envoi du dossier

Le dossier complet est à renvoyer au plus tard **le jeudi 17 décembre 2020**.

Le formulaire de demande est à compléter en ligne par le biais du lien suivant

<https://framaforms.org/appel-a-projet-ecoles-colleges-lycees-a-identite-remarquable-1605711069>

Les annexes (devis et budget prévisionnel et toute autre pièce que vous jugerez utile) sont à également au format .pdf, à raison d'un fichier par type d'annexe, au sein du formulaire de demande.

Si votre projet est accepté, il fera l'objet d'un versement de subvention, qui interviendra après délibération et sous réserve du vote du Conseil Municipal,

Le cas échéant : les pièces justificatives suivantes devront être versées pour mise à jour du dossier 2020-2021 :

- Compte rendu de la dernière assemblée générale et de la dernière assemblée générale apportant des modifications aux statuts
- Liste du bureau et du Conseil d'Administration (C.A.)
- Numéro de SIRET
- Un RIB

Pour tout renseignement complémentaire sur l'espace ressource enseignants ou les modalités de versement :

Vous pouvez joindre :

L'équipe du service réussite éducative :

Anne-Sophie Belgaïd, abelgaid@ville-roubaix.fr

Pour les projets second degré : Assina Zeggagh, azeggagh@ville-roubaix.fr

Pour les projets premier degré : Marion le Goff, mlegoff@ville-roubaix.fr